

nents pour les animaux, lorsqu'on change chaque année le siège de l'exposition. Il faudrait donc, d'abord, forcer chaque société à choisir un endroit central du comté, comme siège permanent de l'exposition puis l'obliger à construire, à cet endroit, des abris permanents pour les animaux, comme la chose existe déjà quelque part.

9.—INSPECTION OFFICIELLE DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.—Pour pouvoir arriver au bon fonctionnement des sociétés d'agriculture, il faut pouvoir se rendre compte du mal à corriger. Le difficile est de constater l'irrégularité une fois qu'elle est commise. Le seul moyen d'y arriver est de faire faire une inspection officielle des sociétés. Il y a une quantité d'irrégularités qui ne peuvent être découvertes que par une telle inspection. Il importe que le gouvernement, s'il entend laisser subsister les sociétés d'agriculture et les voir fonctionner régulièrement, ait un inspecteur. Cet inspecteur serait chargé de visiter un certain nombre de sociétés chaque année, sans que les noms des sociétés devant être ainsi visitées fussent connus à l'avance. De cette façon, les secrétaires seraient toujours sous le coup d'une inspection et, nul doute que les choses iraient mieux.

Rendement comparo des fabriques et des laiteries.

Au cours d'une conférence que nous avons donnée l'hiver dernier, devant la convention de la société d'industrie laitière de la province de Québec, à Saint-Hyacinthe, nous disions, au sujet des rapports qui doivent exister entre les patrons et le propriétaire d'une fabrique de beurre ou de fromage, ce qui suit :

“ Un autre devoir des patrons, c'est de tenir strictement à leur contrat et de ne pas faire de misères aux propriétaires parce que l'aunée est mauvaise et que les produits n'atteignent pas un aussi haut prix qu'ils le désireraient. Si, par des misères causées injustement, les patrons font fermer la fabrique du propriétaire qui, lui, n'a pas manqué aux conditions de son contrat, ils sont responsables en conscience de tout le tort qu'ils lui causent ”

La présente saison est une de celles où les patrons sont tentés de faire ce que nous blâmons dans ce paragraphe que nous venons de citer. Mais rendons-leur justice même dans leur injustice. S'ils sont portés à retirer leur lait des fabriques parce que les prix sont bas, c'est qu'ils y sont incités par les conseils de certaines personnes qui ont intérêt, à divers titres, à ne pas voir prospérer les fabriques. Tantôt c'est un patron malhonnête qui a été chassé de la fabrique et qui veut se venger du propriétaire. Tantôt c'est un fabricant jaloux qui a moins bien réussi que son voisin et qui veut tâcher de le mettre dans le pétrin avec lui. Ou bien encore, c'est un ennemi personnel du propriétaire ou du fabricant qui saisit cette occasion de lui faire tort, en faisant de fausses représentations aux patrons, et leur causant ainsi du tort tout autant qu'à celui qu'il veut frapper. Ailleurs, c'est un spéculateur qui, voulant faire du commerce directement avec les cultivateurs, se voit enlever par les fabriques le plus bel appoint de ses spéculations, le beurre, et cherche à encourager les patrons des fabriques à quitter ces dernières, sous prétexte qu'elles donnent moins de revenu que les laiteries privées.

Nous écrivons le présent article pour combattre spécialement les avançés faux et spécieux de ces gens que nous appelons les ennemis des cultivateurs et pour démontrer que, dans les pires années rencontrées par les fabriques, elles paient encore mieux et donnent de plus grands revenus aux cultivateurs que ces derniers ne peuvent en retirer de leur laiterie. Nous défions d'avance qu'on puisse contredire un seul des chiffres que nous allons donner.

Nous prenons pour base de nos calculs la moyenne de lait obtenue d'une vache dans le district qui s'étend de Québec au

bas de la province, moyenne qui est de 2000 lbs pour les 5 mois pendant lesquels fonctionnent les fabriques dans cette région.

Nous disons donc une vache donne une moyenne dans la saison de fabrication, du 1er juin au 1er novembre, soit pour 153 jours, de 2000 lbs de lait, ce qui fait près de 14 lbs par jour. Nous supposons un troupeau de 10 vaches qui donneront donc 20,000 lbs pour la saison.

Calculons qu'on travaille ce lait en beurre, à la laiterie. On n'obtient jamais plus que 3½ lbs de beurre par 100 lbs de lait, dans les laiteries ordinaires, et c'est à peine si cela est la moyenne obtenue généralement. Cependant nous l'accordons. Partant de là, 20,000 lbs de lait donnent donc 700 lbs de beurre, pendant les 5 mois en question. En supposant que ce beurre serait en moyenne assez bon, il se vend 15 centins la livre, et c'est là plus que le prix moyen, car le beurre de laiterie n'est pas en moyenne assez bon, mais médiocre, le mauvais l'emportant de beaucoup sur le bon. Le meilleur beurre de laiterie ne vaut pas plus que 18 ou 19 centins, et il s'en vend des quantités de mauvais 12 ou 13 centins. Nous accordons qu'il vaut 15 centins, soit pour 700 lbs \$105.00. Mais ce n'est pas là un profit net pour le cultivateur. Il faut en déduire le coût du soin du lait, de l'écémage, de la fabrication du beurre, de l'empaquetage, de l'entretien des vases pour faire crêmer, etc., etc.

Et, d'abord, voyons pour le sel. Les cultivateurs n'en mettent jamais moins que 8 lbs par 100 lbs de beurre, ce qui fait pour 700 lbs 56 lbs de sel. Le sel se vend ici \$1.60 au plus bas prix, par sac de 225 lbs, soit 40 centins pour 56 lbs.

Le cultivateur a à fournir en outre la tinette qui, si elle est d'une contenance de 50 lbs, se vend ici 35 centins. Pour emballer 700 lbs de beurre, il en faudra 14 qui coûteront \$4.90. Le coton pour couvrir le beurre coûte 4 centins la verge et il en faut une demi-verge par tinette, ce qui fait 28 centins pour 14 tinettes.

De plus, il n'est pas une femme de cultivateur qui n'admette que le travail nécessaire pour la tenue de la laiterie, la fabrication du beurre, son emballage, l'entretien et l'usage des ustensiles, ne vaut pas moins, pour un troupeau de 10 vaches, que 10 centins par jour, à partir du moment où l'on coule le lait jusqu'à celui où l'on porte le beurre chez le marchand qui l'achète. Cela fait pour les 153 jours de fabrication du beurre à la laiterie, pendant 5 mois \$15.30.

Nous avons donc à déduire des \$105.00 reçues pour les 700 lbs de beurre les dépenses suivantes :

Pour le sel.	\$0.40
Pour les tinettes	4.90
Pour le coton	0.28
Pour le travail.....	15.30
Total.....	20.88

laissant de profit net au cultivateur, sur la vente du beurre \$84.12 auxquelles il faut ajouter la valeur de 19 300 lbs de lait écémé et lait de beurre qui restent comme résidu, valant 40 centins du cent livres, soit \$77.20 pour le tout, qui forment avec les \$84.12 retirées du beurre, un total de \$161.32 ou \$16.13 par vache. Et qu'on remarque que nous mettons tout au plus haut, car la moyenne à la laiterie n'est pas de 3½ lbs de beurre par 100 lbs de lait, mais est au dessous de chiffre. On met plutôt 10 que 8 lbs de sel par 100 lbs de beurre, et l'allocation de 10 centins par jour pour frais de la main-d'œuvre ne serait acceptée comme suffisante par aucune femme de cultivateur pour le soin d'un troupeau de 10 vaches. Mais, enfin, nous voulons mettre les choses au mieux pour la laiterie.

Supposons maintenant que ce lait au lieu d'être travaillé à la laiterie, l'est à la fabrique de beurre ou beurrerie. A la fabrique, on obtient au moins 4 lbs de beurre par 100 lbs de